

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Band: 2 (1910)
Heft: 4

Artikel: Ce que peut l'organisation
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-382807>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Beaucoup d'organisations syndicales ferment de temps en temps les livres — comme on appelle cela là-bas — pendant ce temps, aucun nouveau membre n'est admis, mais elles ne paraissent pas s'apercevoir que ce système ne fait du tort qu'à elles-mêmes. Les conséquences d'une pareille attitude entre ouvriers n'ont pas tardé à se faire sentir. A chaque grève, il y a des centaines de kroumirs qui, contrairement à ceux de l'Europe, sont des ouvriers tout aussi qualifiés que les syndiqués et qui remplacent instantanément ces derniers. Mais ceux-ci sont trop enfoncés dans leurs vieilles habitudes pour qu'ils puissent s'en défaire. On cite des cas où des souffleurs de verre syndiqués, venant de Belgique, n'ayant pas été reçus du syndicat, n'ont pas trouvé de travail. On s'est occupé de quelques-uns, mais le syndicat, s'appuyant sur ses paragraphes, a forcé ces ouvriers de retourner en Europe. Des cas semblables sont aussi connus dans d'autres métiers. Il y a eu des musiciens, véritables artistes, se voyant forcés de jouer pour un salaire de famine dans des cabarets de seconde qualité. Les musiciens doivent d'abord séjourner six mois dans le pays avant que leur organisation les accepte et, passé ce temps, ils n'ont plus de quoi payer la haute finance d'entrée.

Pour bien démontrer quel système est en usage dans le mouvement syndical en Amérique, nous citerons encore quelques exemples. Les stewards et les sommeliers des grands hôtels de Chicago ont fondé un syndicat, dans lequel ne sont reçus que les aristocrates de la profession. Les sommeliers ordinaires sont dédaignés, on ne reçoit du syndicat que ceux qui arrivent à faire une certaine somme de pourboires. Mais aussi des fédérations syndicales laissent reconnaître un manque de solidarité que tout le monde ne comprend pas. Le secrétaire de la Fédération internationale des chapeliers, A. Metzschke, à Altenbourg (Allemagne) faisait publier dans la *New-Yorker Volkszeitung* un article sur l'indifférence des chapeliers américains. Toutes les tentatives de se mettre en relations avec eux seraient restées sans résultat. Le secrétaire des chapeliers américains n'échange pas même les rapports annuels contre ceux du secrétaire international, ni d'autres publications importantes concernant la profession et le mouvement. Le secrétaire américain ignore toutes les lettres et réclamations adressées et concernant le traitement peu amical que subissent les émigrés. Les chapeliers de l'Europe ne sont naturellement pas trop contents d'une pareille attitude. Au dernier congrès qu'ils ont tenu à Vienne, ils ont pris une résolution dans laquelle ils expriment leur profonde déception et en critiquant le manque de solidarité de l'Union des chapeliers américains, ils les exhortent à faire droit aux exigences internationales.

La conférence internationale des ouvriers du tabac, tenue à Anvers les 31 octobre et 1^{er} novem-

bre 1909, s'est également occupée de la politique syndicale des Américains. Le secrétaire Ingster (Belgique) déclarait que l'émigration des ouvriers du tabac était rendue difficile par des entrées exorbitantes et toutes sortes de conditions peu équitables. Les délégués des Pays-Bas, Danemark, Belgique, Angleterre et Allemagne étaient tous indignés des mesures réactionnaires prises par les ouvriers américains, mesures qui blessent la solidarité du prolétariat.

La tactique des ouvriers américains de s'entourer de barrières infranchissables pour les ouvriers venant de l'Europe favorisait aussi en partie la fondation des syndicats juifs. En opposition aux syndicats chrétiens de l'Europe, les syndicats juifs de l'Amérique se tiennent sur le terrain de la lutte de classe et sont ainsi fortement socialistes. Ils ont des organisations centralisées à New-York et dans d'autres grandes villes. Les ouvriers de l'industrie du vêtement et du bâtiment fournissent le principal contingent. Ils reçoivent des salaires un peu inférieurs dans le bâtiment et ne peuvent travailler que dans certaines contrées. Dans les grands bâtiments, les autres ouvriers syndiqués dominent. Les conditions d'entrée dans les syndicats juifs sont naturellement très faciles à remplir et les cotisations sont moins hautes que dans les autres. Une organisation modèle est celle des mineurs de l'Ouest. Chez eux, on ne voit rien de toutes ces cérémonies et de ces balivernes, dont les autres s'entourent. Elle reçoit tous les ouvriers sans distinction. Puisqu'en Amérique on a un problème des races, il faut aussi mentionner que les syndicats du Sud de l'Union n'acceptent pas les nègres, ces derniers étant méprisés. Dans l'Ouest, on rend la vie dure aux Japonais. Les journaux socialistes japonais ont assez souvent critiqué la manière d'agir des syndiqués américains.

Cependant, il faut toujours compter avec le milieu et la caractéristique de la situation spéciale de l'Amérique. En regardant les choses avec les yeux d'un européen, on voit les choses pires qu'elles ne sont. Disons encore que, là où nos camarades socialistes sont à l'œuvre, les rapports entre ouvriers commencent à devenir meilleurs, mais ils ont encore beaucoup à faire jusqu'à ce qu'il y ait là-bas un mouvement syndical comme en Europe. D'un côté, la classe dominante avec tous les moyens imaginables, de l'autre côté, un syndicalisme borné et arriéré, voilà les deux adversaires du mouvement ouvrier en Amérique.



Ce que peut l'organisation

Les hommes à courte vue se demandèrent longtemps à quoi servent les millions d'adhérents des syndicats allemands, les trois millions de « votards » socialistes, les sept cent mille cotisants de la social-démocratie? Ni vitres cassées, ni agents blessés! Des machines, quoi!

Or, ils oublièrent que des millions d'hommes conscients, fortement organisés, ne peuvent exister sans ébranler les fondements même du régime. Une force vivante ne peut pas rester immobile. Et lorsqu'elle s'ébranle, elle menace d'emporter tout. On le voit par les grandioses manifestations de la Prusse. Et voici un fait non moins caractéristique. C'est le boycottage socialiste de l'alcool en Allemagne.

On sait que les socialistes ont adopté le boycottage de l'alcool comme mesure de protestation contre les nouveaux impôts de consommation. Cette mesure prise sur l'initiative des comités socialistes contre l'alcoolisme, avait été accueillie par l'opinion avec un certain scepticisme.

La statistique vient de prouver que c'était à tort et que l'interdiction des boissons alcooliques, décrétée au

congrès socialiste de Leipzig, a été plus généralement observée par la classe ouvrière qu'on ne le croyait d'abord. Il résulte, en effet, d'un relevé du *Journal officiel*, que la consommation de l'alcool a diminué en Allemagne, depuis le mois d'octobre dernier, de 332,866 hectolitres. Tandis que d'octobre 1908 à mars 1909 les droits ont été acquittés sur 1,073,284 hectolitres, dans la période correspondante de 1909 à 1910, les déclarations n'indiquent qu'une production de 740,418 hectolitres. C'est un résultat inattendu qui, en même temps qu'il indique la force de la discipline socialiste, porte un sensible préjudice au Trésor impérial, si l'on tient compte des approvisionnements qui peuvent avoir été faits en prévision des impôts nouveaux. *(Le Socialisme.)*

Administration : Imprimerie de l'Union, Kapellenstrasse 6, Berne.

Union suisse des Fédérations syndicales

Rapport de caisse pour le 1^{er} trimestre 1910

Recettes	Fr.	Ct.	Dépenses	Fr.	Ct.
1. Solde au 1 ^{er} janvier 1910	6,267	85	1. Salaires du secrétaire et du personnel adjoint	1,359	90
2. Cotisations des fédérations:			2. Indemnités aux membres du comité directeur pour séances	42	—
a) pour le IV ^{me} trimestre 1909			3. Subventions	1,150	—
de 8 fédérations pour			4. Achat de livres et brochures, abonnements de journaux	167	86
15948 membres masculins			5. Administration:		
et pour 5628 membres			a) Matériel de bureau et mobilier	929	45
féminins ou ouvriers à			b) Frais de port et téléphone	44	49
domicile fr. 1688.63			c) Nettoyage et éclairage du bureau	53	20
b) pour le 1 ^{er} trimestre 1910			6. Imprimés (Revue exceptée)	155	—
de 5 fédérations pour			7. Délégations et propagande (incl. abonnement général aux chemins de fer).	602	55
23335 membres masculins			8. Revue syndicale, édition allemande, n ^{os} 6, 7, 8 et 9	1,459	60
et 3390 membres féminins			Revue syndicale, édition française, n ^{os} 6, 7, 8 et 9	657	20
ou ouvriers à domicile fr. 2252.71			9. Primes d'assurance	49	85
Total pour cotisations	3,941	34	Total des dépenses	6,671	10
3. Collectes:			Solde à nouveau compte	4,505	71
a) Pour la grève des maçons à Winterthour fr. 116.60					
b) Pour les frais du procès Bell & Cie contre T. Koch fr. 10.—					
c) Pour les grévistes en Suède fr. 129.95	256	55			
4. Autres recettes:					
a) De la fabrique de cigares «Helvetia» le 25 % des parts fr. 500.—					
b) Reste en caisse du «Bureau d'information des sociétés ouvrières du lac de Constance» (dissout) fr. 143.52					
c) Intérêts des sommes déposées fr. 59.45					
d) Divers fr. 8.10	711	07			
Total	11,176	81	Total	11,176	81

Pour extrait conforme:
Berne, le 20 avril 1910.

Le secrétaire:
Auguste Huggler.

Les vérificateurs:
B. Staude. A. Brunner. J. Schlumpf.